



Credit pour vehicule souscrit chez peugeot

Par **afusil7h**, le **24/06/2010 à 13:37**

Bonjour,

je vous adresse une question en espérant une réponse, il y a un ans j ai effectué un achat d'un véhicule d 'occasion en mai 2008 en contractant un crédit de chez credipar. pour des raisons financières mon véhicule a été saisi en février 2009 étant dans l incapacité de payer le véhicule.

lors de la remise des clés, le garage peugeot a fait la cote de mon véhicule qui devait couvrir la somme restante du crédit contracter chez credipar (la carte grise n'a pas été barrer ce jour de remise des clés).

en juin 2009 credipar ce manifeste est m' annonce que le véhicule a bien était vendu sans me donner de preuve et m'annonce que la vente ne couvrira pas la somme restante de mon crédit

aujourd'hui hui je suis fiché pour impayée et l'affaire doit passer en jugement. ma question: quels recours puis je faire et sont ils dans leur droit ?

Merci de votre attention, cordialement.